



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement

Question au Gouvernement n° 2369

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Leo Andy.

M. Leo Andy. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, la creation de rectorats de plein exercice dans les departements d'outre-mer a ete accueillie avec satisfaction. Cependant, leur mise en place n'a ete suivie d'aucune mesure assurant leur fonctionnement normal. Faute de moyens nouveaux, leur dotation en personnels et en materiels s'opere par redeploiement, ce qui appauvrit les structures existantes et induit de serieux dysfonctionnements dans les services.

La situation est d'autant plus preoccupante que la loi de finances pour 1997 ne prevoit aucune creation de postes administratifs pour les Antilles et la Guyane.

L'inquietude est grande parmi les etudiants, le personnel enseignant et non enseignant ainsi que dans les familles, qui redoutent une degradation de la qualite de l'education et de la formation, notamment en Guadeloupe. Il y a incoherence entre cet etat de fait et les declarations du President de la Republique, qui a souligne l'importance de l'education pour l'avenir de la jeunesse.

Je vous signale au passage que, depuis le mois d'octobre 1996, certains etablissements de mon departement manquent d'enseignants, ce qui est intolerable.

Monsieur le ministre, pourriez-vous prendre l'engagement de determiner les besoins et de mettre en place les moyens pour un fonctionnement efficace des rectorats ? Pourriez-vous nous donner l'assurance que la rentree de 1997 se fera dans de bonnes conditions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur Andy, depuis le 1er janvier 1997, les recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique sont en place.

M. Jean-Yves Le Deaut. On vous a parle de moyens !

Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Je me suis moi-meme rendu en Martinique, ou j'ai engage une concertation non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les fonctionnaires de l'education nationale.

M. Jean Glavany. On vous a parle de postes !

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Nous sommes pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en train de mettre en place les moyens necessaires afin que les rectorats soient de plein exercice, a une modulation pres: je souhaite que l'universite des Antilles-Guyane garde sa coherence.

C'est la raison pour laquelle les trois recteurs coordonneront leurs actions de maniere que des poles d'enseignement universitaire se constituent a la fois en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe, et que les doubles emplois soient evites. («Baratin !» sur les bancs du groupe socialiste.)

Tres prochainement, dans le cadre d'assises du developpement concernant ces trois departements, je prendrai, en relation avec le ministre de l'education nationale, un certain nombre de decisions afin de rendre les rectorats pleinement effectifs. (Exclamations sur les memes bancs.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Et le ministre n'a rien dit !

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Leo Andy.

M. Leo Andy. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, la creation de rectorats de plein exercice dans les departements d'outre-mer a ete accueillie avec satisfaction. Cependant, leur mise en place n'a ete suivie d'aucune mesure assurant leur fonctionnement normal. Faute de moyens nouveaux, leur dotation en personnels et en materiels s'opere par redeploiement, ce qui appauvrit les structures existantes et induit de serieux dysfonctionnements dans les services.

La situation est d'autant plus preoccupante que la loi de finances pour 1997 ne prevoit aucune creation de postes administratifs pour les Antilles et la Guyane.

L'inquietude est grande parmi les etudiants, le personnel enseignant et non enseignant ainsi que dans les familles, qui redoutent une degradation de la qualite de l'education et de la formation, notamment en Guadeloupe. Il y a incoherence entre cet etat de fait et les declarations du President de la Republique, qui a souligne l'importance de l'education pour l'avenir de la jeunesse.

Je vous signale au passage que, depuis le mois d'octobre 1996, certains etablisements de mon departement manquent d'enseignants, ce qui est intolerable.

Monsieur le ministre, pourriez-vous prendre l'engagement de determiner les besoins et de mettre en place les moyens pour un fonctionnement efficace des rectorats ? Pourriez-vous nous donner l'assurance que la rentree de 1997 se fera dans de bonnes conditions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur Andy, depuis le 1er janvier 1997, les recteurs de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique sont en place.

M. Jean-Yves Le Deaut. On vous a parle de moyens !

Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Je me suis moi-meme rendu en Martinique, ou j'ai engage une concertation non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les fonctionnaires de l'education nationale.

M. Jean Glavany. On vous a parle de postes !

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Nous sommes pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en train de mettre en place les moyens necessaires afin que les rectorats soient de plein exercice, a une modulation pres: je souhaite que l'universite des Antilles-Guyane garde sa coherence.

C'est la raison pour laquelle les trois recteurs coordonneront leurs actions de maniere que des poles d'enseignement universitaire se constituent a la fois en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe, et que les doubles emplois soient evites. (« Baratin ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Tres prochainement, dans le cadre d'assises du developpement concernant ces trois departements, je prendrai, en relation avec le ministre de l'education nationale, un certain nombre de decisions afin de rendre les rectorats pleinement effectifs. (Exclamations sur les memes bancs.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Et le ministre n'a rien dit !

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2369

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 1997, page 2238

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2238

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 1997